



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 juillet 2020.

L'assemblée s'est réunie sur convocation envoyée par internet le 13 juillet 2020, et par la poste pour les adhérents n'ayant pas internet. Cette assemblée pouvait se faire en présentiel et par visio conférence. Sur les 4 personnes ayant indiqué leur volonté de se connecter, seules 2 ont pu se connecter; dans la salle, nous étions 8 physiquement présents avec 11 pouvoirs reçus.

Le quorum est atteint à 9 h 45, avec 21 présents ou représentés sur 32 adhérents à jour de cotisation.

Le secrétaire ouvre l'assemblée en présentant les différentes personnes.

Ordre du jour :

- *La situation à Comiac*
 - *Bilan des actions menées depuis 1 an*
- *Point financier*
- *Le changement de siège social*
- *Elections au bureau*
- *Les actions à entreprendre*
- *Questions diverses*

Le secrétaire présente le premier point :

Le projet éolien de Comiac a débuté courant 2012. Le promoteur « Futures Energies de Comiac » dont le siège est à Montpellier - filiale d'Engie-Green dont le siège social est à Montpellier - a déposé son projet le 16 juillet 2018 à la DREAL de Cahors.

- a. Depuis, nous avons appris que le 15 mars 2019, le CNPN (CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE) avait émis un avis défavorable :
 - *Les enjeux de biodiversité sont rédhibitoires pour l'implantation d'un tel projet sur ce site. Notamment, les impacts prévisionnels sur les populations de Milan Royal et de Chiroptères ne permettent pas le maintien des populations locales dans un état de conservation favorable.*
 - *Par ailleurs, l'implantation à moins de 200 m des lisières boisées est à proscrire, en raison du risque important de mortalité sur les Chiroptères (comme en témoignent les données, édifiantes, de l'étude de mortalité réalisée sur le parc éolien de la Luzette). Les mesures compensatoires sont insuffisantes, aléatoires quant à leur effet sur les espèces ciblées, et non sécurisées foncièrement.*
 - *Les paramètres de bridage sont notoirement insuffisants pour préserver les populations de Noctules, particulièrement sensibles aux installations éoliennes, et pour lesquelles un bridage à 9 m/s (32 km/h) est recommandé.*
- b. Le responsable du service de la DREAL contacté périodiquement, a indiqué que les réponses du promoteur ne semblaient pas suffisantes et que, pour l'instant, le projet n'est pas complet. Nous sommes en juillet 2020 et d'après ce responsable, les services de la DREAL sont toujours en attente de solutions pérennes !
- c. Il est à noter que le projet éolien de Comiac en 2012 prévoyait 8 éoliennes, que le projet présenté par le promoteur lors de notre rencontre avec Mme la sous-préfète de Figeac (25 octobre 2018) ne comptait plus que 5 éoliennes et, d'après les dernières informations, il n'y en aurait plus que 4 - la plus proche du terrain d'aviation serait supprimée mais celles qui sont implantées en pleine forêt seraient conservés ainsi que celle qui impacterait de manière sonore et visuelle le camping des 3 sources !

Des questions sont posées sur la situation des parcs éoliens aux alentours :

Brigitte Briard,

- précise qu'elle est en contact régulier avec M. Montillet, opposé au projet de Parlan (extension du parc de la Luzette) dans le Cantal. Ce projet de 5 éoliennes a été modifié par la DREAL du Cantal : une

éolienne a été supprimée pour préserver une population de milans noirs. En passant à 4 éoliennes, ce projet sera moins rentable. Une action judiciaire a été confiée à maître Izembard qui devrait plaider à Clermont-Ferrand.

- Le projet de Camps est bloqué, mais l'AAPLX reste vigilante.

Sur le reste du Lot, André Posokhow nous a fait savoir que beaucoup de maires étaient contre les projets éoliens, du fait des nuisances sur la santé des riverains et sur la dégradation du paysage. A ce sujet, nous avons reçu la position officielle de l'Association pour la Sauvegarde des Maisons et Paysages du Quercy (ASMPQ). Ce document a été mis sur le site de l'APPGE et leur position est claire : « refus des éoliennes terrestres qui dénaturent les paysages et sont des dangers pour l'avifaune et les oiseaux migrateurs ; l'attrait touristique du Lot serait compromis ! »

La FED (Fédération de l'Environnement Durable) qui regroupe 1500 associations dont l'APPGE, a déposé une action en justice contre les décrets pris par la ministre E. Borne facilitant l'implantation des éoliennes. Elle reçoit aussi les témoignages de riverains gênés ou malades du fait des éoliennes, ainsi que des témoignages semblables à ce qui se passe à Nozay. Espérons que le gouvernement prendra des décisions permettant d'éviter une crise sanitaire dans les années qui viennent. Le Principe de précaution, inscrit dans la Constitution devrait s'appliquer pour décider un moratoire sur les implantations terrestres des éoliennes. Le lobby éolien semble très fort pour cacher et étouffer les informations qui pourraient ternir son image et empêcher la construction de ces machines qui ne sont ni écologiques, ni capables de suppléer aux centrales nucléaires et pour lesquels il faut prévoir des centrales pilotables. C'est bien ce qu'a compris l'Allemagne en inaugurant une nouvelle centrale à lignite (très polluante) le 30 mai 2020.

Actions judiciaires-rappel et suivi

- Le 27 novembre 2014, une plainte a été déposée pour « prise illégale d'intérêts » d'élus publics. Après enquête par la gendarmerie, le délégué du procureur de Cahors nous annonce, le 7 mars 2016, que les élus incriminés ont eu droit à un rappel à l'ordre.
- Le 17 juillet 2017, maître Izembard demande officiellement le démantèlement du mât de mesures installé en novembre 2012 et devant être démonté en 2014 ; ce mât a finalement été démonté en août 2017.
- Le 14 mai 2018, maître Izembard dépose une requête en annulation de la délibération du conseil municipal de Sousceyrac en Quercy du 13 mars 2018 autorisant le survol des chemins par les pales d'éoliennes.
- Le jugement a été rendu le 24 février 2020 : personne n'est condamné (la commune et Engie avaient demandé de forts dommages et intérêts à l'encontre de l'APPGE et des plaignants), mais notre requête est rejetée, car nous aurions dû contester la signature de la convention et non la délibération.
- Nous restons en contact avec maître Izembard qui interviendra encore si cela s'avère nécessaire.
- Nous détaillerons les coûts dans le rapport financier.

Actions web

- Chaque mois, une newsletter est envoyée à 558 adresses internet. Elle est ouverte en moyenne par 35% des destinataires mais pas par tous les adhérents.
- Le site a été visité en 2019 par 8637 visiteurs, soit 23,7 visiteurs par jour et depuis le 1^{er} janvier 2020 on constate une baisse des visiteurs : 22,6 en moyenne par jour. Avec à chaque fois, en moyenne, 2 pages visitées par visiteur.
- Plusieurs actions ciblées ont été faites en direction des députés, mais rares (maximum 3) sont ceux qui répondent.

Il semble important de continuer à maintenir le site, et les news sont assez souvent relayées par la FED et d'autres associations.

Les finances présentées par Dominique Lacambre

- Au 31 décembre 2019, nous disposons de 2750,24€ sur le compte bancaire
 - i. Recettes : 1640,00€
 1. 38 adhérents à 25,00€ = 950,00€
 2. Dons : 690,00€

- ii. Dépenses : 1308,51€
 - 1. Izembard : 1056,00€
 - 2. Cotisation Fed : 40,00€
 - 3. Assurance Smalc : 117,51€
 - 4. Site : 95,00€
- iii. Bilan : + **331,49 €**

Votes :

1. **Bilan financier** : obtient le quitus à l'unanimité.
2. **Rapport d'activité** : voté à l'unanimité.
3. **Siège Social** :
Du fait de la vente de « La Durantie », nous sommes obligés de modifier l'adresse du siège social de l'APPGE. Dans l'urgence, le bureau a décidé que le siège social serait : **Maison Forhan – Nauvioles de Comiac 46190 Sousceyrac en Quercy**, lieu où se tient l'actuelle assemblée générale. Cette décision recueille l'unanimité des présents et représentés (zéro voix contre et zéro abstention).
4. **Renouvellement Bureau**
 - Benoît Briard nous a fait savoir qu'il ne désirait plus être trésorier adjoint.
 - Brigitte Briard est élue président par à l'unanimité des présents et représentés moins 2 abstentions
 - Dominique Lacambre est élu trésorier à l'unanimité des présents et représentés
 - Gilles Forhan est élu secrétaire à l'unanimité des présents et représentés
 - Bernadette Forhan accepte d'être à la relecture des documents

Actions à entreprendre.

Une discussion s'en suit

- Il faut continuer à surveiller ce qui se passe autour de notre secteur.
- Peut-être créer des autocollants (Stop éolien) à coller sur les voitures..
- En mars 2021, sont prévues les élections départementales et régionales ; il faudrait être présent aux débats publics pour poser des questions. Nous demandons à Christian Momboisse d'être notre porte-parole. Nous discuterons avec lui des questions qui pourraient être posées dans ces occasions.

Le secrétaire

Gilles Forhan